

Pôle d'échanges intermodal de Vichy Val d'Allier et place de la gare à Vichy



Crédit photo : Christophe Darbelet



INTRODUCTION :

Les quatre maîtres d'ouvrage, la SNCF, représentée par le directeur de la SNCF délégation Rhône-Alpes-Auvergne, Pierre Sablier, la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, représentée par le président Jean-Michel Guerre, la Ville de Vichy, représentée par le maire Claude Malhuret et Réseau Ferré de France, représenté par le directeur de la délégation Rhône-Alpes Auvergne, Philippe de Mester, inaugurent le vendredi 26 juin à 17h le Pôle d'Échanges Intermodal Vichy Val d'Allier et la place de la gare de Vichy.

En présence des partenaires financeurs :

- l'Europe (fonds FEDER)
- l'État, représenté par le Préfet de l'Allier, Pierre Monzani
- le Conseil régional d'Auvergne, représenté par le président René Souchon
- le Conseil général d'Allier, représenté par le président Jean-Paul Dufrègne



Outre la valorisation des différents modes de transports en commun et leur regroupement (Pôle d'Échanges Intermodal), la transformation de la gare et ses abords ont permis de rénover tout un quartier et de donner une image moderne et esthétique à cette entrée d'agglomération stratégique.

Elle a également permis de rapprocher du centre-ville, le quartier situé à l'arrière de la gare où viennent de se construire l'Atrium, le Foyer Jeunes Travailleurs et de nouveaux logements. Cette rénovation permet ainsi de favoriser le développement de l'activité économique.

LES DÉPLACEMENTS : UN DÉFI MAJEUR POUR L'INTERCOMMUNALITÉ

La question des déplacements, et plus largement de la mobilité, est un défi majeur de l'intercommunalité. Inscrit au projet d'agglomération de Vichy Val d'Allier dès 2002, l'enjeu a été repris et amplifié dans le projet d'agglomération VVA 2014. Pour mener à bien cette politique, la Communauté d'agglomération, la Ville de Vichy, la SNCF et le Réseau Ferré de France, ont conjugué leur action pour favoriser l'usage des transports collectifs.

Pour Vichy et son agglomération, la deuxième d'Auvergne, la desserte et l'accessibilité sont des conditions essentielles au développement du territoire de VVA et de sa ville centre. Dans ce sens, les deux collectivités, la SNCF et Réseau Ferré de France, ont œuvré à la création d'un véritable Pôle d'Echanges Intermodal (regroupement de tous les modes de transports).



Crédit photo : Laurence Plancke

LES ENJEUX DU PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL

Disposer à présent de cet équipement de référence, le Pôle d'Échanges Intermodal, c'est pour la Communauté d'agglomération et la Ville de Vichy se donner les moyens de mieux appréhender les enjeux posés sur son territoire.

- **Des enjeux en termes d'image et d'attractivité** : car la gare de Vichy constitue une entrée de ville et d'agglomération. Elle enregistre ainsi chaque année plus d'1 million de mouvements de voyageurs, tous réseaux confondus.
- **Des enjeux de développement du bassin de vie et des échanges avec les territoires environnants** : en particulier avec la métropole régionale. On dénombre par exemple plus de 500 000 mouvements de voyageurs par an liés au Train Express Régional (TER).
- **Des enjeux de mobilité** : car sur le site cohabitent différents modes de transports collectifs et individuels. L'objectif du PEI étant de renforcer l'attractivité des transports en commun afin de proposer une alternative à l'utilisation systématique de l'automobile (environ 270 trajets de bus urbains transitent au quotidien par la gare).
- **Des enjeux de progrès social** : car il rapproche les quartiers de part et d'autre de la voie ferrée entre eux et avec le centre-ville.
- **Des enjeux de développement économique** : car ce secteur compte désormais un Pôle d'activités tertiaire, l'Atrium, ensemble d'immobilier tertiaire (avec pépinière et hôtel d'entreprise, ainsi qu'un centre d'affaire). Son positionnement, à proximité immédiate du Pôle d'Échanges Intermodal en fait un site stratégique de développement économique dans la perspective d'attirer des entreprises des bassins clermontois, lyonnais ou parisien, en lien direct par voie ferroviaire.



Crédit photo :
Laurence Plancke

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PILOTÉ CONJOINTEMENT PAR QUATRE MAÎTRES D'OUVRAGE :



- Vichy Val d'Allier et la Ville de Vichy :

Équipement public majeur, la gare identifie, valorise et dynamise le cœur de l'agglomération. Lieu d'accès au réseau ferroviaire, c'est un équipement intercommunal de transport structurant, pierre angulaire d'un schéma de transports urbains relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier. L'accessibilité aux installations et le traitement de l'intermodalité relèvent d'un périmètre assimilable au bassin d'emploi. Le réaménagement de la gare et ses abords s'inscrit dans la continuité des autres grands chantiers à Vichy et dans l'agglomération. Il valorise le patrimoine architectural, offre de nouveaux espaces paysagés, donne une plus grande place aux piétons.



VVA a participé à la rénovation du bâtiment voyageurs de la SNCF et a réalisé la nouvelle gare routière, le parvis et sa mise en scène paysagère, ainsi que les parkings courte (dépose-minute) et moyenne durée. La Ville de Vichy a également participé à la rénovation du bâtiment voyageurs de la SNCF et a réalisé le réaménagement de la place de la gare, depuis la rue des Célestins, jusqu'au pont de Gramont, avec deux giratoires, des emplacements pour les bus urbains, en veillant à donner une place plus importante aux piétons.

- SNCF :



La situation de la gare, au cœur du dispositif d'échanges, favorise la politique de volume que poursuit l'entreprise. Elle partage avec les autres partenaires le même souci de traitement d'accessibilité et d'intermodalité rendant ses installations plus attractives. Elle a apporté son savoir-faire et son retour d'expérience aux autres partenaires.

La SNCF a réalisé la rénovation complète des bâtiments voyageurs, depuis l'entrée de la gare routière, vers le hall voyageurs et l'aménagement du nouvel espace de vente, ainsi que la réhabilitation du bâtiment du XIX^{ème} siècle, à l'identique.

- Réseau Ferré de France :



Maître d'Ouvrage des infrastructures ferroviaires, voies ferrées, passages souterrains, passerelles, quais et mobiliers fixes, Réseau Ferré de France voit en ce Pôle d'Echanges Intermodal un moyen de favoriser le mode de transport ferroviaire.

RFF a financé la réalisation du souterrain qui relie le bâtiment voyageurs aux voies, puis au parking longue durée situé à l'arrière du PEI.

EN PARTENARIAT AVEC QUATRE FINANCEURS :



- Fonds Européens :

Parce que le Pôle d'Échanges Intermodal est vecteur de désenclavement et d'ouverture du territoire, l'Europe a apporté sa contribution à la mise en œuvre du projet. Ses fonds sont gérés et dispensés par le Conseil régional d'Auvergne en liaison avec la Préfecture de Région.



- État :

L'État cherche à favoriser le développement de l'Intermodalité dans un souci de désenclavement et d'équilibre des territoires, d'économie énergétique, et de protection de l'Environnement. Il définit la Politique Transport à l'échelle du territoire et coordonne les politiques territoriales et locales par des incitations financières notamment à travers la Loi sur l'Air (1996), de la circulaire du 10 juillet 2001 relative aux aides de l'Etat en matière de transports collectifs et de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000).

- Région Auvergne :

Devenue récemment autorité organisatrice des transports collectifs régionaux, la Région Auvergne assume ses responsabilités en recomposant l'offre de transports collectifs pour assurer la complémentarité des différents modes de transports routiers et ferrés. La Région Auvergne se préoccupe de la gare de Vichy en tant que lieu d'interface des différents modes de transport, et point d'accès au réseau de transport TER, dont elle est responsable.

- Département de l'Allier :

Organisateur de liaisons interurbaines, le Département de l'Allier est le principal utilisateur de la gare routière. Il optimise le fonctionnement de ses activités en les inscrivant en complémentarité de l'offre des réseaux de transports urbains et ferroviaires. Cette opportunité n'était possible que si cette gare routière était effectivement géographiquement située au cœur du Pôle d'Échanges Intermodal.



VVA ET VICHY : UN TRAVAIL COMMUN POUR UN PROJET FORT

Le PEI, inauguré le 26 juin 2009, comprend de nombreux aménagements à la charge de Vichy Val d'Allier et de la Ville de Vichy. Afin d'assurer la complète cohérence des aménagements, les deux structures publiques ont souhaité lancer une consultation publique commune pour la définition d'un seul projet et la désignation d'une seule maîtrise d'œuvre.

Une équipe constituée par **l'Atelier du Paysage**, basé entre Paris et l'Alsace, et retenue sur concours a donc travaillé sur un projet d'aménagement visant à rationaliser les fonctions du Pôle d'Échanges Intermodal tout en renouant architecturalement avec l'image de ville touristique de Vichy. Cette équipe a travaillé sur l'ensemble du projet, dans un objectif de cohérence atteint.



Crédit illustrations : L'Atelier du Paysage



En parallèle au programme de rénovation du bâtiment voyageur mené par la SNCF et basé sur une remise en valeur du bâtiment historique, et le développement de nouveaux services en gare plus fonctionnels et accessibles, le projet de réaménagement de la place de la gare de Vichy proposait de retenir **un dessin d'ensemble simple et géométrique disposant de façon rationnelle les fonctions nombreuses et complexes de cet espace.**

Cet espace public devait à la fois constituer un pôle d'échanges intermodal renforçant le rôle des transports en commun, et donc la place du piéton, sans négliger pour autant l'usage de l'automobile individuelle. Il devait en même temps s'intégrer à la ville et en reprendre les caractéristiques paysagères et architecturales.

LES FINANCEMENTS

Maîtrise d'ouvrage SNCF	6 900 000 €
SNCF :	2 770 000 €
Europe (fonds FEDER) :	857 000 €
Etat :	792 000 €
Conseil Régional :	703 000 €
Conseil Général :	485 000 €
VVA :	801 000 €
Ville de Vichy :	492 000 €

Maîtrise d'ouvrage VVA	3 116 760 €
Europe (fonds FEDER) :	573 484 €
Etat :	530 000 €
Conseil Régional :	312 850 €
Conseil Général :	498 000 €
VVA :	1 202 426 €

Maîtrise d'ouvrage Ville de Vichy	1 905 947 €
Fonds de concours du Conseil Général :	224 488 €

Maîtrise d'ouvrage RFF	1 141 900 €
RFF :	170 410 €
FEDER :	335 718 €
Etat :	335 719 €
Conseil régional :	167 859 €
VVA :	132 194 €

TOTAL	13 064 607 €
--------------	---------------------



Crédit photo :
Frédéric Dumas

RENOUER AVEC LA TRADITION

L'aménagement de la place de la gare renoue avec cette tradition des villes d'eaux par quelques clins d'œil discrets. Il s'agissait de rendre à cette place une qualité perdue et d'indiquer aux voyageurs qu'ils arrivent dans une ville particulière, une ville ayant une riche et longue histoire de lieu de villégiature. Ce paysage de la place de la gare, où **l'élément végétal s'impose**, permet de créer des liens avec les parcs situés le long de l'Allier.



Le traitement des espaces végétalisés reprend ces thèmes du rêve, du délasserement et de la fantaisie. Il se traduit dans la couleur claire des revêtements, dans les éclairages, et dans la richesse du végétal (magnolias, palmiers, bambous, etc.).

L'utilisation d'une galerie vitrée pour abriter les quais de la gare routière renouant ainsi avec la tradition des marquises et auvents métalliques très présents dans la ville de Vichy au début du XX^{ème} siècle. Un parvis plus monumental, où la présence du végétal est forte, est aménagé dans l'axe des boulevards pour les accès piétons, vélos et voitures légères. **Il restitue les liens entre le quartier de la gare et la ville thermale à travers le quartier commerçant et son plateau piétonnier.**

L'aménagement de la place de la gare est en effet l'opportunité de rapprocher différentes parties de l'agglomération : ville d'eau, de loisirs et de commerces, touristiques et ville du travail et d'échange.

Une cour plus fonctionnelle, accueillant une grande part des services du déplacement et de l'échange intermodal (gare routière, station taxi, emplacements des voitures de location), a été aménagée en référence avec le caractère actif et commercial du quartier.

La gare a retrouvé sa façade Napoléon III avec l'intervention des tailleurs de pierres.

L'INTERMODALITÉ : DÉFINITION

Promouvoir l'intermodalité c'est offrir à chaque citoyen la solution de transport la plus adaptée à son besoin. C'est entre autre permettre l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement sans que les "ruptures de charges" (passage d'un mode de transport à l'autre), soient un frein à la mobilité, aux échanges. Les différents modes de déplacement s'allient, partagent l'espace pour, au global, offrir le meilleur de leurs atouts aux clients du transport public.

Deux conditions essentielles devaient être réunies autour du Pôle d'Échanges Intermodal, pour que l'intermodalité prenne toute sa dimension dans l'agglomération vichyssoise :

- d'un point de vue "physique", le PEI réunit sur un même site la totalité des modes de déplacements proposés sur le territoire de l'agglomération ;
- d'un point de vue "organisationnel", il devient synonyme de cohérence et de complémentarité entre tous ces modes au service d'une meilleure mobilité ;
- d'un point de vue "services", il permet d'offrir autour d'un hall compact les nouveaux services clients : accueil, nouvel espace de vente, Relay Bistrot, distributeurs et automates de vente.



Crédit photo : Frédéric Dumas

LE PEI D'AGGLOMÉRATION : LIEU DE CONVERGENCE DES MOYENS DE TRANSPORT

- LES BUS : LES TRANSPORTS URBAINS

Suite à l'étude de réorganisation du réseau de transports urbains financée par l'Agence de l'Environnement et Maîtrise de l'Énergie, l'État et la Communauté d'agglomération, une refonte du réseau est en question dans le cadre de la future délégation de service public. Le Pôle gare devient le "nœud" où convergent la quasi totalité des lignes offrant à l'usager la possibilité de gagner l'intégralité des pôles d'habitat et d'activité. Une attention particulière a été portée aux conditions d'entrée, de stationnement et de sortie des bus aux abords et à l'intérieur du site.



Crédit photos : Frédéric Dumas

- LES CARS : LES LIAISONS TER ET LES LIAISONS INTER-URBAINES DE L'ALLIER



Utilisateurs exclusifs de la Gare Routière, les cars affectés aux liaisons interurbaines de l'Allier, bénéficient d'une meilleure intégration au site. Autrefois relégués à une extrémité éloignée de la gare, disposant d'un espace trop réduit, ils sont positionnés au cœur du dispositif. Les véhicules affectés à ces liaisons étaient auparavant confrontés à deux difficultés :

- La première résidait en la dualité du lieu de stockage des cars (à l'arrière de la gare) et du lieu de prise en charge des voyageurs (face à la gare). Cette situation induisait de multiples et contraignants mouvements de véhicules.
- La seconde concernait plus précisément les conditions d'accès et de stationnement au lieu de prise en charge des voyageurs. Mêlés aux automobiles, les cars éprouvaient de grandes difficultés à manœuvrer, bloquant régulièrement aux heures de pointe l'intégralité de la circulation interne à la gare.

La gare routière, vaste espace dédié aux transports collectifs, apporte à ces véhicules un surplus de confort indéniable.



- LES TAXIS

Le PEI continue à les faire bénéficier d'une place de choix. Ils disposent d'un espace dédié en gare routière, juste à la sortie des voyageurs. Ils ne sont plus perturbés par l'incivisme des automobilistes irrespectueux de cet espace pourtant dédié.

- LES ENTREPRISES DE LOCATION DE VÉHICULES

Mal identifié, car disséminé dans diverses rues autour de la gare, le service de location de voitures devrait bénéficier d'un traitement adapté favorisant regroupement et lisibilité ; il devrait leur être proposé par la SNCF d'intégrer le bâtiment voyageur rénové.

- LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Le service de transport à la demande de Vichy Val d'Allier, MOBIVAL, dispose d'un arrêt qui lui est propre sur le parvis du PEI. Les usagers peuvent ainsi accéder rapidement aux transports collectifs présents sur le site.



- LES VÉLOS

Le vélo trouve désormais sa place sur le futur site : emplacements protégés et sécurisés en nombre suffisant seront proposés ainsi que, si les besoins sont clairement identifiés, un service de location de "deux roues".

- LE STATIONNEMENT AUTOMOBILE

Un parking "de longue durée" a été créé à l'est de la gare de l'autre côté des voies ferrées sur une emprise qui a été libérée d'une partie de son activité fret. La liaison entre le parking, les quais et le bâtiment voyageurs est désormais rendue possible par le prolongement du passage souterrain actuel. Une boucle de circulation est constituée autour de la gare pour y accéder facilement, à partir de la nouvelle voie créée parallèlement à la gare routière. Ce dispositif de stationnement est complété par une zone de "dépose minute" et par des emplacements de stationnement "de courte durée" conventionnels.

- LE TRAIN

Le transport de voyageurs bénéficie des dernières innovations : renouvellement des rames TER par la Région d'Auvergne et mise en service d'un train plus rapide et confortable qui doit placer l'agglomération de Vichy à 2h30 de la capitale. Ces nouveaux services aux usagers confortent la position du Pôle Intermodal de Transports de Vichy comme la seconde gare voyageurs de la région Auvergne/Nivernais, juste après Clermont-Ferrand.



CONTACTS PRESSE



Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier :

Marianne Malmey, responsable de la Communication au 04 70 96 57 73
ou m.malmey@vichy-valallier.fr



Ville de Vichy :

Dominique Lagrange, directrice de la Communication, au 04 70 30 17 02
ou d.lagrange@ville-vichy.fr



SNCF :

Gilles Labrune, directeur de la Communication Auvergne, au 04 73 99 72 07
ou gilles.labrune@sncf.fr



RFF :

Caroline Leguellec, responsable de la Communication Rhône Alpes Auvergne, au 04 72 84 05 61
ou caroline.leguellec@rff.fr